



Le 11 juin 2008

ALCOOL NB LIQUOR LANCE UNE HISTOIRE CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT SUR INTERNET

«L'Histoire de Paul », appuyée par l'association Mères contre l'alcool au volant (MADD) Canada, Adolescents contre l'ivresse au volant (TADD) du Nouveau-Brunswick, le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, l'Association des policiers du Nouveau-Brunswick et le sous-comité de la circulation de l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick

FREDERICTON (ANBL) – Afin de sensibiliser la population sur le problème sérieux de la conduite en état d'ébriété au Nouveau-Brunswick, Alcool NB Liquor a procédé au lancement d'une grande campagne de marketing social ciblant les jeunes hommes de 16 à 19 ans.

«Chaque année, des vies sont perdues inutilement lors d'accidents de voiture survenus en conduisant en état d'ébriété, en laissant des parents ou amis conduire en état d'ébriété ou en montant dans une voiture avec un conducteur ivre, déclare le président et chef de la direction d'ANBL, Dana Clendenning. Dans le cadre de notre mandat de responsabilité sociale, nous prenons des mesures pour aider à réduire le nombre de décès liés à la conduite en état d'ébriété chez les jeunes.»

En avril 2008, ANBL a lancé une série 10 épisodes en ligne sur YouTube® et Facebook® qui ont été appelées collectivement *L'Histoire de Paul*. Les dix vidéos mettent en vedette des acteurs bilingues illustrant l'histoire d'un adolescent fictif du Nouveau-Brunswick, Paul, qui fait face aux conséquences d'un accident dans lequel ses amis ont été tués ou blessés, et qui est survenu après qu'il eut décidé de conduire en état d'ébriété. L'histoire est complétée par des commentaires ajoutés aux vidéos, des photos affichées sur Flickr.com® et des discussions qui se déroulent sur des pages et blogs Facebook® du Nouveau-Brunswick.

Au 11 juin, les vidéos sur YouTube® avaient été visionnées 13 000 fois et il y avait 2 000 000 impressions totales sur Facebook®.

«Le but était de créer une campagne innovatrice qui rejoindrait l'auditoire cible par l'entremise du média qui a le plus d'impact sur eux, Internet, ajoute M. Clendenning. Nous voulions les engager et les rendre pleinement conscients des terribles conséquences possibles de la conduite en état d'ébriété. Ce n'est pas un nouveau message mais c'en est un qui est essentiel pour mettre un terme à la douleur et aux tragédies que nous voyons trop souvent sur les routes du Nouveau-Brunswick.»

En 2007, la Division «J» de la GRC a signalé 18 décès de jeunes causés par la conduite agressive, l'omission de porter une ceinture de sécurité et l'alcool au volant.

Avant de lancer *L'Histoire de Paul*, ANBL a reçu l'appui par écrit des organismes suivants : Mères contre l'alcool au volant (MADD) Canada, Adolescents contre l'ivresse au volant (TADD) du Nouveau-Brunswick, le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick,



l'Association des policiers du Nouveau-Brunswick et le sous-comité de la circulation de l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick.

«La créativité de la campagne touchera les jeunes. Toute campagne qui encourage les jeunes à réfléchir sur leur propre consommation d'alcool et leurs activités à risque mérite d'être appuyée,» indique Andy Murie, Directeur général de MADD Canada.

« *L'Histoire de Paul* aidera à sensibiliser les jeunes sur ce qui peut vraiment arriver quand les personnes font le choix mortel de conduire en état d'ébriété. La campagne cible les jeunes qui sont très vulnérables et qui ont un risque accru d'être impliqués dans une collision fatale après avoir bu.» Gendarme Tammy Ward, coordonnatrice provinciale de TADD

«La conduite en état d'ébriété est la principale cause criminelle de décès au Canada et représente près de 30 pour cent de tous les décès lors des collisions de voitures. Les jeunes sont représentés plus fortement dans les collisions de véhicules à moteur. En 2007, près de 24 pour cent de tous les décès sur la route au Nouveau-Brunswick étaient des jeunes et l'alcool était un facteur contribuant. ANBL donne l'exemple en s'associant avec des organismes soucieux et en jouant un rôle de premier plan sur de nombreux points.» Bob Thériault (sergent d'état-major), Services de la circulation, Division « J » de la GRC

«Nous appuyons toute campagne et publicité pour sensibiliser la population du Nouveau-Brunswick sur les dangers de la conduite en état d'ébriété. Le sous-comité de la circulation du Nouveau-Brunswick, au nom de l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, appuie votre initiative.» Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick, Sous-comité de la circulation

«Le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick appuie la campagne de responsabilité sociale d'ANBL *L'Histoire de Paul*. Cette campagne transmet le message que l'alcool au volant peut avoir des conséquences graves qui affectent la vie de tous. La sensibilisation de cette campagne innovatrice aidera à réduire les collisions de véhicules à moteur et les décès causés par la conduite en état d'ébriété sur les routes du Nouveau-Brunswick.» précise Ivan Corbett, Directeur du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

La prochaine phase de la campagne utilisera d'autres outils de marketing comme les affiches, les médias écrits et les communications au point d'achat pour promouvoir le site Web –www.ilatumesamis.com– où on peut voir toute la série de vidéos et des renseignements importants sur les conséquences de l'alcool au volant.

-30-

Personne ressource : Nora Lacey
Gérante des Services d'entreprise et communications
506-452-6453

